

ANNEE 2026

INFORMATION SUR L'INSCRIPTION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT(E)

Nous vous conseillons vivement de débiter dès à présent votre vaccination contre l'Hépatite B : tout élève doit être vacciné et immunisé pour aller en stage

Il est impératif de consulter son médecin traitant dès l'inscription à la sélection.

Table des matières

INFORMATIONS IMPORTANTES :	3
Dates des épreuves de sélection :	3
Je m'inscris :	4
ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES :	5
JE SUIS CANDIDAT ASH QUALIFIE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE OU AGENT DE SERVICE :	6
Pour les ASH ayant effectués la formation de 70h avant août 2023 :	6
J'AI AU MOINS 17 ANS ET JE NE RENTRE DANS AUCUNE AUTRE CATEGORIE :	7
J'AI UNE VAE :	9
NATURE DES EPREUVES DE SELECTION :	10
J'OBTIENS MES RESULTATS :	11
MON ADMISSION DEFINITIVE DANS L'IFAS :	12
Je confirme mon entrée en formation :	12
Je prépare mon dossier d'admission :	12
REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES :	13

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Le nombre de places pour la rentrée 2026 toutes catégories confondues est de 40 places.

La répartition des places sera précisée sur le site internet avant la date limite de dépôt des dossiers.

Nous vous recommandons vivement :

- de vous rapprocher de votre médecin traitant afin qu'il vérifie vos vaccinations et votre aptitude à suivre la formation et à exercer le métier d'aide-soignant(e). Ces éléments sont obligatoires pour l'entrée en formation et la mise en stage.
- de disposer d'un moyen de locomotion avant l'entrée en formation, les stages se déroulent dans le département et les départements limitrophes.
- de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour bénéficier de la totalité des activités pédagogiques
- des notions d'informatique de base sont recommandées : Word, Excel et internet.

Dates des épreuves de sélection :

Dates d'inscription	du 16/03/2026 au 12/06/2026 à 16h
Période des oraux et d'examen des dossiers	du 15/06/2026 au 26/06/2026
Jury d'admission	27/06/2026 à 13h30
Affichage des résultats d'admission	30/06/2026 à 10h

Je m'inscris :

Je dépose mon dossier **COMPLET** sous **enveloppe cachetée** auprès du secrétariat de l'IFAS de Saint-Gaudens

ou

je l'envoie par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut de formation d'Aides-Soignants

14 Place du Pilat

31800 SAINT-GAUDENS

La bonne réception et la conformité de votre dossier vous seront indiquées par mail.

En cas de non-confirmation par mail de la réception de votre dossier d'inscription, vous êtes invité à contacter l'IFAS. Nous vous recommandons de vérifier votre boîte mail, dont les courriers indésirables.

Tout dossier incomplet à la date de clôture, ne sera pas examiné par le jury de sélection.

En cas de situation de handicap nécessitant un aménagement : contactez-nous !

ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES :

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1° La formation initiale

2° La formation professionnelle continue

3° La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par Arrêté du Ministère chargé de la Santé.

☛ **Bénéficient d'allègement d'une partie de la formation, les candidats admis en formation et titulaires du :**

- Bac Professionnel Accompagnement, Soins, Service à la Personne ou Service Aux Personnes et Aux Territoires

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

- Diplôme d'Etat d'Ambulancier (pas le Certificat de Capacité d'Ambulancier)

- Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social (Arrêté du 11/07/2020)

- Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles (Arrêté du 11/01/2021)

- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (Arrêté du 29/01/2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire »)

Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou d'Auxiliaire de Vie Scolaire sont titulaires de droit du DE AES 2016

- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (fusion des spécialités, référentiel de 2021)

JE SUIS CANDIDAT ASH QUALIFIE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE OU AGENT DE SERVICE :

Je suis dispensé de l'épreuve de sélection mais je dois m'inscrire et fournir :

- ☐ **Fiche d'inscription A** dûment complétée et signée.
- ☐ Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- ☐ Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- ☐ Les attestations de travail, justifiant d'au moins un **an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- ☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- ☐ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française **égale ou supérieure au niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Pour les ASH ayant effectués la formation de 70h avant août 2023 :

Je dois fournir en plus :

- ☐ L'attestation du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée.
- ☐ Les attestations de travail d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

J'AI AU MOINS 17 ANS ET JE NE RENTRE DANS AUCUNE AUTRE CATEGORIE :

Je dois m'inscrire et fournir :

- ☐ **Fiche d'inscription B** dûment complétée et signée.
- ☐ Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- ☐ Une lettre de motivation **manuscrite**.
- ☐ Un curriculum vitae.
- ☐ Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- ☐ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.
- ☐ Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- ☐ La convocation pour le bac 2026.
- ☐ L'attestation de réussite au baccalauréat, Dès l'affichage des résultats au baccalauréat.
- ☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- ☐ Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- ☐ Pour le ressortissant étranger, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- ☐ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de son parcours scolaire, de ses diplômes et titres ou de son parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française **égale ou supérieure au niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

□ Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces du dossier doivent permettre aux jurys de vous évaluer au regard des attendus nationaux (cf. tableau page suivante).

Il convient en conséquence d'apporter dans votre dossier des éléments sur vos connaissances et vos aptitudes, acquises dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre, pour chacun des critères du tableau.

J'AI UNE VAE :

Je dois fournir à l'IFAS de Saint-Gaudens par voie postale ou par mail :

- ☐ **Fiche d'inscription C** dûment complétée et signée.
- ☐ Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- ☐ Une lettre de motivation **manuscrite**.
- ☐ Un curriculum vitae.
- ☐ La notification de la validation des acquis de l'expérience par la DREETS.

NATURE DES EPREUVES DE SELECTION :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat au regard des attendus et critères nationaux reproduits ci-après.

L'entretien est individuel, la durée est de quinze à vingt minutes. Il est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.	1.1. Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
2. Qualités humaines et capacités relationnelles.	2.1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit.
	2.2. Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer.
	2.3. Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
3. Aptitudes en matière d'expression écrite et orale.	3.1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral.
	3.2. Pratique des outils numériques.
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique.	4.1. Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables.
	4.2. Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.
5. Capacités organisationnelles.	5.1. Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.

J'OBTIENS MES RESULTATS :

A l'issue des épreuves, le président du jury d'admission établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière doit permettre de combler les places vacantes résultant des désistements éventuels.

Les résultats seront publiés sur le site du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées / rubrique IFAS.

Ils seront affichés le **Mardi 30 juin 2026 à 10h**.

Ils seront également disponibles en ligne sur le site internet du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées / rubrique IFAS :

www.ch-saintgaudens.fr / rubrique IFAS

Les candidats seront informés de leur résultat personnellement par courrier dans un délai de 7 jours après l'affichage des résultats.

 **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

 **Si un candidat n'a pas reçu le courrier de ses résultats 10 jours après l'affichage, il lui revient de prévenir l'IFAS.**

MON ADMISSION DEFINITIVE DANS L'IFAS :

Je confirme mon entrée en formation :

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son admission.

Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Je prépare mon dossier d'admission :

L'admission définitive est subordonnée :

- **à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (cf. liste des médecins agréés sur le site de l'ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

- **à la production, avant la date d'entrée au premier stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations réglementaires :

- Dtp/dTPCa,
- Immunisation contre l'HEPATITE B.
- Les vaccinations du ROR, COVID 19, méningocoque, varicelle et tuberculose sont fortement préconisées.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires le candidat ne pourra pas intégrer l'IFAS. **Il s'agit d'une inaptitude professionnelle.**

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'hépatite B au plus tôt.

La plupart du temps, le vaccin est administré en trois doses réparties sur une durée de plusieurs mois.

Il existe des schémas de vaccination rapide :

<https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES :

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018.

Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut en Formation d'Aides-Soignants et sont à l'usage exclusif de l'IFAS.

Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'IFAS par courrier ou par mail à l'adresse suivante. Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.